

# Livret d'accueil pour les parents d'élèves de Petite Section



Madame, Monsieur,

Nous souhaitons à travers ce livret vous permettre de mieux connaître l'établissement scolaire et les personnes qui vont accueillir votre enfant afin que, le jour de la rentrée, vous puissiez nous confier votre enfant le plus sereinement possible.

L'entrée à l'école maternelle est un événement important dans la vie d'un enfant et tout aussi important dans celle de ses parents. L'enfant va connaître une double expérience, celle de la séparation familiale et celle de l'entrée dans un univers collectif inconnu, avec des règles de vie nouvelles à respecter. Il est donc primordial que chacun s'y prépare.

L'enfant qui devient élève en classe, va rester un enfant dans sa famille ; il est important de percevoir la complémentarité des rôles éducatifs entre l'école et la famille. Souvent une période d'adaptation est nécessaire, elle est plus ou moins longue. Sachez qu'un enfant ne se sentira en sécurité à l'école que si ses parents se sentent eux-mêmes sécurisés de l'y mettre.

Bonne rentrée à tous !

## 1. Qu'est-ce que l'école maternelle ?

Votre enfant entre à l'école maternelle, première étape de son parcours scolaire.

L'école maternelle (petite, moyenne et grande sections) constitue avec l'école élémentaire, l'école primaire.

Le cycle unique des apprentissages premiers recouvre toute l'école maternelle et prépare progressivement l'enfant aux apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire.

L'école maternelle travaille avec l'école élémentaire et plus particulièrement avec le cycle 2, pour mettre en œuvre une véritable continuité des apprentissages et un suivi individuel des enfants.

Entrer à l'école, c'est entrer dans une collectivité qui a un programme d'enseignement, mais c'est également entrer dans une collectivité qui a ses règles de vie.

L'école possède un règlement intérieur qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents. Le règlement est affiché dans le hall de l'école et vous sera transmis lors de l'inscription.

*L'école maternelle est une école bienveillante. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Elle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir, de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà.*

## 2. Le programme officiel d'enseignement

En s'appuyant sur le besoin d'agir et sur le plaisir du jeu et en respectant les besoins et les rythmes



biologiques de chacun, l'école organise des modalités spécifiques :

- Apprendre en jouant
- Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes
- Apprendre en s'exerçant
- Apprendre en se remémorant et en mémorisant

### Les cinq domaines d'apprentissage

#### Mobiliser le langage

- Oser entrer en communication
- Comprendre et apprendre
- Échanger et réfléchir avec les autres
- Commencer à réfléchir sur la langue et acquérir une conscience phonologique dans toutes ses dimensions
- Écouter de l'écrit et comprendre
- Découvrir la fonction de l'écrit
- Commencer à produire des écrits et en découvrir le fonctionnement
- Commencer à écrire tout seul

#### Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique



- Agir dans l'espace, la durée, sur les objets
- Adapter ses équilibres et ses déplacements
- Communiquer avec les autres
- Collaborer, coopérer, s'opposer

#### Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques

- Développer les goûts pour les pratiques artistiques
- Découvrir les différentes formes d'expression artistiques
- Vivre et exprimer ses émotions

#### Construire les premiers outils pour structurer sa pensée

- Découvrir les nombres et leur utilisation
- Explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées

#### Explorer le monde

- Se repérer dans l'espace et le temps
- Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière

### 3. L'organisation du temps scolaire

La journée est organisée dans le respect des besoins des enfants et au regard du programme de l'école maternelle.

#### Des moments importants :

##### L'accueil :

C'est un temps privilégié d'écoute et d'attention portée à chaque enfant.

C'est un sas entre le monde de la famille et celui de l'école, qui permet de passer du statut d'enfant à celui d'élève. Ce moment d'accueil est limité dans le temps (8h50-9h00).

##### Les rituels :

Ils sont organisés le matin ou au fil de la journée.

Ces temps collectifs permettent aux élèves d'entrer dans les activités. Ils font partie intégrante des apprentissages.

##### Les temps d'apprentissage :

Ils sont organisés soit en grand groupe, soit en petits groupes.

Le temps est un facteur important : répétition et régularité sont essentielles dans la stabilisation des acquisitions.

##### Les regroupements :

Ces temps collectifs permettent aux élèves de découvrir les activités et de communiquer sur leurs apprentissages, leurs démarches, leurs émotions.

##### Les temps de récréation :

Les récréations sont au nombre de deux, une par demi-journée. Elles sont organisées et surveillées par les enseignants. Elles permettent aux élèves de profiter de l'air extérieur, de bénéficier de l'alternance des lieux et d'inventer des jeux. La cour est aménagée en espaces divers adaptés aux besoins des enfants.

##### La sieste ou temps de repos :

C'est un temps nécessaire aux enfants de petite section.

### 4. Les horaires hebdomadaires de l'école

	8h50-12h	12h-13h20	13h20-15h45	15h45-16h45	16h45-18h30
Lundi	École	Interclasse*	École	Activité péri-scolaire *	Garderie*
Mardi	École	Interclasse*	École	Activité péri-scolaire *	Garderie*
Mercredi	École	Restauration + Accueil de loisirs*			
Jeudi	École	Interclasse*	École	Activité péri-scolaire *	Garderie*
Vendredi	École	Interclasse*	École	Activité péri-scolaire *	Garderie*

*\*temps sous la responsabilité de la mairie*

### **L'accueil périscolaire et le restaurant scolaire**

Dans l'école, fonctionnent un service de cantine et de garderie. Ils sont placés sous la responsabilité de la mairie. Veuillez donc vous y adresser pour connaître les conditions de fonctionnement de ces deux services.

## **5. L'école maternelle des 4 Saisons de Villiers en Plaine**

Le personnel de l'école (année scolaire 2018-2019):

### La directrice

Madame Daviet Annabelle

### Les enseignantes

Mme Sabatier Blandine

Mme Pallud Longeau

Mme Daviet Annabelle

### **ATSEM :**

*Les enseignants personnels de L'Education Nationale sont aidés par des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles). Ces agents sont des personnels dépendants de la mairie (agents municipaux). Elles assistent*

*les enseignants dans leur travail, accompagnent les enfants dans les soins corporels (passage aux toilettes, habillage, sieste) et sont responsables de l'entretien des locaux.*

Mme Griffon Antoinette

Mme Grelier Stéphanie

Mme Guerin Angélique

Mme Neveu Sandrine

## La vie à l'école :

Notre école comprend 3 classes regroupant des enfants d'âges différents (petite section pour les enfants nés en 2017, moyenne section pour les enfants nés en 2016 et grande section pour les enfants nés en 2015).

- Les horaires

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, et pour le rythme de la classe.

Les portes de l'école sont ouvertes :

### Pour les entrées

De 8 h 50 à 9 h 00

De 13 h 20 à 13 h 30

### Pour les sorties

De 12 h 00 à 12 h 05

De 15 h 45 à 15 h 55

- Sécurité

Pour le bon fonctionnement de la classe et des raisons de sécurité, le portillon de l'école sera fermé à 9h00 et 13h30.

A la fin de la classe, les enfants sont remis directement aux parents ou aux personnes (adultes) désignées par écrit sur la fiche de renseignement.

Les enfants allant aux activités péri-scolaires seront remis aux Atsem de l'école.

## Sécurité et bien-être des enfants

- Bijoux et écharpes sont interdits en raison des risques d'arrachement et de strangulation.
- Bonbons et friandises sont interdits à l'école.
- Privilégiez les vêtements et chaussures que les enfants peuvent mettre seuls (chaussures à scratch, pressions, moufles l'hiver plutôt que gants etc.), et marquez-les à leur nom.
- L'autonomie est également un aspect très important qui facilite la scolarisation en Petite Section. N'hésitez pas à encourager l'initiative et à lui apprendre à « faire seul » (ex aller aux toilettes, se déshabiller, se rhabiller, fermer son manteau, mettre et enlever ses chaussures etc.)

- Fréquentation

L'inscription à l'école maternelle implique une fréquentation régulière, indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse.

Lorsque votre enfant est absent ou doit être absent, il est important de le signaler à l'école par téléphone ou par mail.

**Tél:** 05.49.35.62.97

**Mél:** [ce.0790932J@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790932J@ac-poitiers.fr)

- L'assurance scolaire

Une attestation d'assurance vous sera demandée en début d'année. Il est important de vérifier que votre enfant est couvert pour les dommages qu'il peut causer (responsabilité civile) et pour les dommages qu'il peut subir s'il n'y a pas de tiers responsable (individuelle accident)

- Coopérative scolaire

Les activités d'enseignement qui se déroulent à l'école sont gratuites.

La coopérative nous permet de financer activités / spectacles / sorties.

La gestion de l'argent est contrôlée par L'Office Central de Coopérative à l'École (OCCE) et par le Conseil d'école.

Une participation volontaire vous sera proposée en début d'année scolaire.

- Hygiène et santé

Une fiche d'urgence doit être complétée chaque année par les parents.

Aucun médicament ne pourra être administré sauf si un P.A.I (projet d'accueil individualisé) a été mis en place en lien avec la famille, le médecin scolaire, le directeur et l'équipe éducative.

Tout enfant malade sera remis à sa famille.

Toute maladie contagieuse doit être signalée.

- Les relations avec l'école

Vous serez régulièrement informés des projets, de la vie de l'école par:

➢ Une réunion de rentrée qui aura lieu dans les premières semaines de classe.

➢ Le cahier de liaison (à signer systématiquement)

➢ L'affichage à l'extérieur et l'intérieur de l'école

➢ Le site internet de l'école

<http://ecoles.ac-poitiers.fr/ecole-matelem-villiers-en-plaine/>

Les enseignants se tiennent à votre disposition (sur rendez-vous) pour vous rencontrer et vous entretenir de l'évolution de votre enfant au sein du groupe classe.

Apportez le plus grand soin aux documents transmis par l'école (cahier, livres,...) et incitez vos enfants à faire de même.

Merci de veiller à rendre le plus rapidement possible tout document demandé par l'enseignant et à nous signaler par écrit toutes les modifications d'adresse ou de téléphone.

En début d'année, vous serez sollicités pour participer aux élections des représentants des parents d'élèves. Ces parents élus participeront au conseil d'école où siègent entre autre l'équipe enseignante, un représentant de la municipalité, le DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale).

Le conseil d'école, réuni 3 fois par an, est informé des activités de l'école ainsi que des problèmes liés à la sécurité, aux travaux, à l'hygiène, à la restauration et à l'accueil périscolaire. Il adopte le règlement scolaire de l'école et le projet d'école.

- Les indispensables

A fournir le jour de la rentrée, le tout devra être **étiqueté au nom et au prénom de l'enfant** :

- **un cartable ou sac à dos**, la tenue de rechange, la boîte à goûter, la pochette pour le doudou, ...

- **Poche hermétique et serviette de table** avec un élastique (PS/MS/GS)

- **Boîte à goûter hermétique** (PS/MS/GS pour les élèves fréquentant la garderie)

- **Vêtements de rechange** (PS/MS/GS : chaussettes, culotte, pantalon, tee shirt, sweat)

- « Doudou »/ « tétine » et leur **boîte hermétique** : PS/MS

- **2 boîtes de mouchoirs**

- **1 timbale ou gobelet marqué au nom de votre enfant**

Année scolaire 2020-2021

<b>Rentrée scolaire 2019</b>	Fin des cours : <b>vendredi 18 septembre 2020</b> Jour de reprise : <b>mardi 1er septembre 2020</b>
<b>Vacances de la Toussaint 2020</b>	Fin des cours : <b>vendredi 16 octobre 2020</b> Jour de reprise : <b>lundi 2 novembre 2020</b>
<b>Vacances de Noël</b>	Fin des cours : <b>vendredi 18 décembre 2020</b> Jour de reprise : <b>lundi 4 janvier 2021</b>
<b>Vacances d'hiver</b>	Fin des cours : <b>vendredi 5 février 2021</b> Jour de reprise : <b>lundi 21 février 2021</b>
<b>Vacances de printemps</b>	Fin des cours : <b>vendredi 9 avril 2021</b> Jour de reprise : <b>lundi 26 avril 2021</b>
<b>Pont de l'Ascension 2021</b>	Fin des cours : <b>mercredi 12 mai 2020 à 12h</b> Jour de reprise : <b>lundi 17 mai 2020</b>
<b>Grandes vacances 2021</b>	Fin des cours : <b>lundi 6 juillet 2021</b>